

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

TABLES DES MATIÈRES

	1. OUVERTURE ET PRÉSENCES.....	3177
2025 06 105	2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2025	
		3177
	3. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	3177
2025 06 106	4. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024 – AUDIT COMPTABLE.....	3177
2025 06 107	5. AUTORISATION DE FAIRE L'ACHAT DE FOURCHE POUR LE TRACTEUR.....	3178
2025 06 108	6. AUTORISATION DE DONNER LE MANDAT DE PIQUETAGE DE DIVERS LOTS.....	3178
2025 06 108	7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.....	3178

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 25 juin à 19h, présidé par monsieur le maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle (absente)	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Benjamin Cousineau	Madame Line Gendron (visioconférence)
Madame Lyssa Paquette (absente)	Monsieur Éric Leclerc (absent)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE

2025 06 105 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

- 1. Ouverture de la session extraordinaire
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Présences et période de questions
- 4. Adoption du rapport financier 2024
- 5. Autorisation de faire l'achat de fourche pour le tracteur
- 6. Levée de la session extraordinaire
- 7. Autorisation de donner le mandat de piquetage de divers lots

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance extraordinaire du 25 juin 2025 soit adopté.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'est présent

2025 06 106 4. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024 – AUDIT COMPTABLE

CONSIDÉRANT que la firme de comptable Pellerin, Potvin, Gagnon SENCRL nous a remis les états financiers pour l'exercice de l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune anomalie n'a été détectée lors du rapport d'audition;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D’accepter les états financiers 2024 préparés par la firme Pellerin, Potvin, Gagnon tels que présentés.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 06 107 5. AUTORISATION DE FAIRE L’ACHAT DE FOURCHE POUR LE TRACTEUR

CONSIDÉRANT que l’inspecteur municipal a mentionné le besoin de faire l’achat de fourche pour le tracteur pour l’aider dans son travail;

CONSIDÉRANT qu’une demande de prix a été demandée à deux fournisseurs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

DE procéder à l’achat de fourche au coût de 1200 \$ avant taxes.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 06 108 6. AUTORISATION DE DONNER LE MANDAT DE PIQUETAGE DE DIVERS LOTS

CONSIDÉRANT que 5 lots de divers citoyens n’ont plus de borne de piquetage à la suite de travaux de réfection, de creusage de fossé ou dans le but d’éviter un litige;

CONSIDÉRANT qu’une demande de soumission pour le mesurage technique, la pose de repère ainsi que le certificat de piquetage, a été demandée à M. Guillaume Meunier – Mon arpenteur;

CONSIDÉRANT que le montant des travaux effectué est de 12 500 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que chaque repère additionnel a un coût supplémentaire de 150\$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents :

DE donner le mandat d’effectuer le mesurage, la pose de repères et de faire le certificat de piquetage au prix estimé de la soumission;

QUE les travaux soient exécutés au plus tard le 29 août 2025.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 06 109 6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L’ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la session, il est 19h32.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.	Brigitte Desruisseaux Directrice générale et greffière-trésorière
--	---